



Concours scolaire national AFFDU « Les Olympes de la Parole » 2012-2013

12^e édition

Le concours « Les Olympes de la parole » est organisé chaque année par l’AFFDU, Association Française des Femmes Diplômées des Universités, en partenariat (renforcé d’une convention cadre) avec le ministère de l’Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes ainsi qu’avec l’Observatoire de la parité.

Objectif du concours

Le concours des « Olympes de la parole » participe à l’éducation à l’égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge. Il est une contribution à l’axe 2 de la Convention interministérielle 2006-2011 pour l’Égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif : « Assurer auprès des jeunes une éducation à l’égalité entre les sexes », notamment pour la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur la prévention des violences sexistes et sur le développement du respect mutuel.

Il se fait en partenariat avec les chargé(e)s de mission académiques à l’égalité dans les rectorats.

Public visé

Les classes des écoles élémentaires, des collèges et des lycées (en collaboration avec le corps enseignant).

Sujet du concours

« En 2013, comment expliquez-vous que dans certaines filières et carrières scientifiques et technologiques, l’équilibre de la mixité ne soit pas complètement réalisé ?
Vous proposerez des solutions pour corriger cette anomalie. »

Modalités du concours

Les classes candidates doivent préparer un dossier ainsi qu’une intervention de 15 minutes.

Un jury académique désignera les classes (une classe maximum par catégorie) qui iront en finale nationale à Paris au vu du dossier et de l’intervention.

Calendrier

- Septembre 2012 : annonce du concours dans les établissements scolaires
- Inscription par courriel : contact@affdu.fr date limite mardi 18 décembre 2012
- Audition locale : mars 2013
- Finale nationale : 10 avril 2013 (lycées) – 5 juin 2013 (collège et écoles élémentaires)

AFFDU 4, rue de Chevreuse 75006 PARIS, tél: 01 43 20 01 32, www.affdu.fr ou 06 62 14 15 37

Règlement du concours

Article 1

Alinéa 1 - Conformément à la Convention cadre qui lie le ministère de l'Éducation nationale et l'AFFDU :

- « l'AFFDU organise le concours dans toutes ses dimensions matérielles, logistiques et pédagogiques » et « apporte un soutien aux établissements pour la mise en œuvre de leurs projets ».
- « Le ministère s'engage à diffuser l'information sur le concours » et « favorise la collaboration des chargé(e)s de mission académique à l'égalité filles/garçons »

Alinéa 2 - Les établissements participants se font connaître à l'AFFDU et aux chargé(e)s de mission à l'égalité dans les rectorats.

Article 2

Les classes participantes se partagent en trois catégories :

1. les écoles élémentaires
2. les collèges et les sections SEGPA
3. les lycées généraux, technologiques, agricoles et professionnels

Article 3

Les inscriptions se font dès l'annonce du concours et **au plus tard le mardi 18 décembre 2012**, en renvoyant la fiche d'inscription en annexe à l'AFFDU **par courriel** : contact@affdu.fr

Une confirmation d'inscription avec les coordonnées de la présidente du groupe local de l'AFFDU et du (de la) chargé(e) de mission sera envoyée aux établissements, aux chargé(e)s de mission et aux présidentes des groupes locaux de l'AFFDU

Article 4

Alinéa 1 - Le dossier vise à restituer tant le travail pédagogique du professeur que le travail réalisé par la classe. Il reflétera le travail mené en classe ainsi que la réflexion qui s'en dégage. Il consignera et témoignera d'une avancée de la réflexion personnelle menée sur le thème du concours, du cheminement parcouru (méthode d'appropriation du sujet, justification de la recherche documentaire...). Le dossier ne devra pas être une suite de copier-coller documentaires. Les documents devront être utilisés de façon pertinente.

Sur la page de garde figurera le sujet complet, le nom de la classe, de l'établissement, de l'académie, les noms des professeurs et leurs spécialités, les noms des 8 élèves choisis pour la saynète.

Les dossiers seront transmis sous forme électronique et/ou papier à la responsable AFFDU ou le/la chargé(e) de mission de chaque académie. Forme du dossier et délai d'envois seront décidés en accord avec ces mêmes partenaires. Les classes accédant en finale nationale devront fournir 3 exemplaires imprimés.

Alinéa 2 - L'audition (exposé dialogué, débat en table ronde, DVD obligatoirement présenté et commenté par les élèves, jeux de rôles, saynètes, théâtre...) est réalisée par une équipe mixte de 8 élèves maximum, désignés par la classe. Sa durée n'excédera pas 15 minutes. Des questions peuvent être posées par les membres du jury, à la fin de l'audition.

Article 5

Alinéa 1 - Le jury local est présidé par la Présidente ou un membre du groupe AFFDU local. Il est constitué dans le respect d'équilibre : représentants des rectorats, du service des droits des femmes et de l'égalité, des partenaires financiers en région et de l'AFFDU.

La présidente locale AFFDU décidera de la date de l'audition locale d'un commun accord avec les membres du jury local.

Dans les académies sans groupe AFFDU, l'audition locale est gérée par le (la) chargée de mission en accord avec la coordonatrice nationale du concours.

Dans chaque académie les finalistes sont désignés par le jury local à raison d'une classe par catégorie, selon les finances disponibles localement. Les finalistes envoient leurs dossiers à l'AFFDU, 4 rue de Chevreuse, 75006 PARIS

Alinéa 2 - Le jury national est composé de la présidente de l'AFFDU, d'un(e) représentant(e) du ministre de l'Éducation nationale, d'un (e) représentant(e) de la ministre du droit des femmes, de la cheffe de mission « prévention des discriminations et égalité fille - garçon », ainsi que d'un (e) représentant(e) de l'Observatoire de la parité.

Alinéa 3 – Toutes les classes finalistes gagnent un trophée et des cadeaux culturels.

Article 6

Les établissements doivent étudier la possibilité de financement total ou partiel de leurs déplacements pour les finales académique et nationale.

Article 7

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Fiche d'inscription

INSCRIPTION AU CONCOURS 2012/2013

« LES OLYMPES DE LA PAROLE » à : contact@affdu.fr

ACADÉMIE :

Nom du (de la) chargé(e) de mission au rectorat (si vous le connaissez):

.....

Tél : Courriel :

Nom de l'école/de l'établissement scolaire :

.....

Adresse :

Nom du chef d'établissement:

Tél : Courriel :

Nom du chef d'établissement - adjoint :

Tél : Courriel :

Nom de/des enseignant(s) responsable(s) du projet :

.....

.....

.....

Téléphone du responsable de projet :

Courriel(s)

.....

.....

Participe (ent) au concours " Les Olympes de la parole " avec la/les classe(s) de :

.....

Annexe 1

Références nationales pour le concours.

- B.O.E.N. (*Bulletin officiel*) du ministère de l'Éducation nationale, n°5 du 1er février 2007.
- Convention interministérielle : convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif du 29 juin 2006.
- Circulaire n° 2011-038 du 4 mars 2011 sur la promotion des disciplines scientifiques et technologiques « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École »
B.O.E.N. n° 10 du 10 mars 2011.

Références AFFDU

- Le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale du 5 Août 2003.
- La convention cadre signée le 7 Juin 2007 entre le ministère de l'Éducation nationale et l'AFFDU reconduite en 2010 pour la période 2010-2013.

Sites Internet

<http://www.affdu.fr> (site de l'association)

<http://eduscol.education.fr/> (rubrique Vie scolaire - citoyenneté - égalité filles - garçons - « les Olympes de la parole »).

- www.elles-en-sciences.org
- <http://surlechemindelamixite.onisep.fr>
- www.onisep.fr
- www.femmes-egalite.gouv.fr

Présentation de l’AFFDU

L’Association Française des Femmes Diplômées des Universités (AFFDU), fondée en 1920, est une association loi 1901, reconnue d’utilité publique depuis 1962, branche française de la Fédération Internationale des Femmes Diplômées des Universités (FIFDU)¹ et du Groupement Européen des Femmes Diplômées des Universités (GEFDU)². Elle regroupe des femmes diplômées de l’enseignement supérieur, de toutes les disciplines, exerçant leurs compétences dans les domaines les plus variés. L’AFFDU agit à travers 15 groupes locaux et un cercle d’étude.

L’idée directrice de son action est que l’éducation des filles est la clé de l’autonomisation et de la promotion des femmes (dans tous les pays).

En conséquence, les **objectifs** de l’AFFDU sont notamment :

- de promouvoir l’éducation des femmes et d’encourager leur orientation vers les études de haut niveau, notamment dans les filières scientifiques et techniques,
- de favoriser la réflexion sur l’insertion professionnelle des femmes et leur accès aux postes de responsabilité,
- d’agir dans les sociétés pour déconstruire les stéréotypes de genre qui compromettent les objectifs de l’AFFDU.

Les **activités** de l’AFFDU sont :

- les aides financières pour des jeunes filles au niveau doctorat,
- le concours des Olympes de la Parole en partenariat avec le Ministère de l’Education nationale et le ministère des droits des femmes ainsi qu’avec l’Observatoire de la parité. Au niveau local le partenariat se fait avec les rectorats,
- la participation de l’AFFDU au jury du Prix de la vocation scientifique et technique des femmes,
- la contribution de l’AFFDU au marrainage de lauréates du Prix de la vocation scientifique et technique des femmes,
- la contribution de l’AFFDU, à certaines actions déclinées par les conventions régionales à l’égalité entre filles et garçons, femmes et hommes, dans le système éducatif, en liaison avec les déléguées régionales aux Droits des femmes et à l’Égalité,
- la publication de la revue trimestrielle *Diplômées*,
- l’organisation de colloques nationaux et internationaux à Paris, par exemple en 2009, sur l’insertion professionnelle des diplômées en sciences humaines et sociales. Les actes de ce colloque ont été adressés à tous les centres d’information et d’orientation universitaires d’Ile-de-France,
- le soutien à la création féminine (arts, économie, etc.),
- le « Salon du Livre AFFDU, des livres de femmes... » qui a lieu tous les deux ans dans les salons de la Mairie du VI^e arrondissement,
- le travail sur des sujets d’actualité concernant les femmes au sein de comités constitués dans les groupes AFFDU locaux,
- les échanges entre les femmes diplômées en France, en Europe et dans le monde.

La présidente actuelle de l’AFFDU est Evelyne d’Auzac, agrégée d’anglais, docteure d’Etat, professeure honoraire des Universités.

AFFDU 4, rue de Chevreuse 75006 PARIS, tél: 01 43 20 01 32, www.affdu.fr

¹ la FIFDU, organisation non gouvernementale (ONG), ayant statut consultatif auprès de l’ONU, de l’UNESCO, de l’ECOSOC...

² le GEFDU a le statut consultatif d’ONG auprès du Conseil de l’Europe, est membre du Lobby Européen des Femmes (LEF) et membre de son Conseil d’Administration.